



# Note d'unité

**M2E | MP&T | N° 2019-000226**

Décision du 02 janvier 2020

---

**Décision M2E MP&T n° 2019-000226 du 02 janvier 2020  
portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle Maintenance  
Patrimoniale et Travaux (MP&T) au délégué du directeur de l'unité opérationnelle MP&T et à la  
responsable des Ressources Humaines de l'unité opérationnelle MP&T**

---

**Le directeur de l'unité opérationnelle Maintenance Patrimoniale et Travaux (MP &T),**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 03 octobre 2019 (note générale n°2019-51) au directeur du département M2E par la Présidente-Directrice générale ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 01 janvier 2020 (n°M2E 2019-D-000204) au directeur de l'unité opérationnelle M2E Maintenance Patrimoniale et Travaux (MP&T) par le directeur du département M2E ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Christophe CHAILLOU, délégué du directeur de l'unité opérationnelle Maintenance Patrimoniale et Travaux,
- Estelle BOYER, responsable des Ressources Humaines de l'unité opérationnelle Maintenance Patrimoniale et Travaux,

à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n°1 (Application du droit du travail et gestion des ressources humaines) et de la disposition n°2 (Sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) de sa délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Note de département n° 2019-D-000204) susvisée.



---

## Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 02 janvier 2020

Pascal BESSON  
Directeur de l'unité opérationnelle MP & T